



TARIFS 2010

La cotisation annuelle de 150 € permet de bénéficier de tous les services d'ABC.

Conditions générales

ABC Puériculture, créée en 1987, est agréée par la Préfecture dans le cadre des emplois familiaux. Les prestations d'**ABC Puériculture** ne sont accessibles qu'aux familles adhérentes à l'association et à jour de leur cotisation annuelle.

Pour toute prestation, les familles deviennent les employeurs légaux du personnel qu'elles rémunèrent. Les frais de gestion sont à régler à **ABC Puériculture**.

La réservation d'une prestation de longue durée nécessite le versement d'un acompte égal à 50% du montant de la prestation. Toute annulation doit être signalée au plus tard 24 heures avant le début prévu pour la prestation. Passé ce délai, les frais de gestion correspondants seront facturés.

Des majorations de salaire sont prévues dans certains cas :

- jours fériés : supplément de 50%
- Noël, Jour de l'An, Réveillons des 24 et 31 décembre : supplément de 100%

Le personnel est rigoureusement sélectionné par les infirmières-puéricultrices ou éducatrices de jeunes enfants. Il a souscrit une assurance personnelle Responsabilité Civile.

Pour les gardes ponctuelles l'association demande aux familles de prévoir :

- les repas pour les prestations commençant avant 13h ou 19h, et celles se terminant après 13h ou 19h,
- le petit déjeuner et une possibilité de couchage dans la chambre de l'enfant pour toutes les prestations effectuées la nuit,
- le remboursement des frais de transport,
- le raccompagnement le soir après 22h ou le paiement des frais de taxi.

Crèche à domicile

Salaire mensuel brut (modulable selon ancienneté)

- **Pour une garde simple** : sur une base de 10 heures de présence par jour réparties entre heures effectives et responsables : **de 1 800€ à 2 100€**
- **Pour une garde partagée** : sur une base maximum de 48 heures par semaine de travail effectif : **de 950€ à 1 200€** (par famille)

Ce mode de garde vous permet de bénéficier de la PAJE, d'une réduction fiscale et d'une éventuelle allocation versée par votre ville.

Frais de gestion

Paris et 92 : 66 € par mois - Garde Groupée : 51 € par mois et par famille

Dans ces montants sont inclus le suivi et les encadrements effectués par les puéricultrices ou éducatrices de jeunes enfants de l'association.

Aide Maman (bébé de - de 5 mois)

	Montants nets	Montant brut	Coût Total*
Tarif horaire (3h minimum)	11€	14,30€	20€
AU FORFAIT			
Journée 8h	84€ (10,5/h)	13,65€	155€
Nuit 10h	103 € (10,25/h)	13,30€	187€

*Salaire brut + charges Patronales
Pour les parents employeurs

Au-delà nous consulter pour l'établissement d'un devis.

Majoration jumeaux : 13€ par intervention.

- Si paiement en chèque emploi service :
+ 10% pour congés payés + indemnité de transport 50%
- Si contrat CDD :
+ 10% prime de précarité, 10% pour congés payés, + indemnité de transport 50%

Baby-sitting (bébé de + de 5 mois)

	Montants nets	Coût Total*
Tarif horaire (3h minimum)	7,70€	14€
AU FORFAIT		
Journée 8h	60€	111€
Nuit 10h	68€	125€
WEEK-END		
du Vendredi soir 20h au Dimanche soir 18h	154€	284€
du Samedi matin 9h au Dimanche soir 18h	139€	257€
Vacances Scolaires (5J X 8h)	271€	500€

*Salaire brut + charges Patronales

Majoration à partir du 3^{ème} enfant :

1€ par heure et par enfant. Dimanche : + 6 € par jour. Aucun travail ménager ne peut-être demandé

Frais de gestion

De 10€ à 88€ suivant la durée du service.